

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2021/079**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

**SÉANCE EN DATE DU 06 JUILLET 2021**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 5 : REMISE D'UN PRIX AUX BACHELIERS 2021 DE SARRALBE  
TITULAIRES D'UNE MENTION « BIEN » OU « TRÈS BIEN »**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Anne FOLNY, adjointe au maire,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix,

- décide de mettre à l'honneur les bacheliers de l'année scolaire en cours, domiciliés à Sarralbe, ayant obtenu leur diplôme avec une mention "Bien" ou "Très bien" en leur accordant une allocation de 100,00 € pour la mention "Très bien" et une allocation de 80,00 € pour la mention "Bien",
- prend acte que des crédits suffisants sont inscrits au budget principal 2021 (article 6714) et que le versement ne pourra se faire que sur présentation d'un justificatif accompagné d'un R.I.B.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 07 juillet 2021

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 07 juillet 2021  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT